Pièce n°3C

DEPARTEMENT : AUBE

COMMUNE : ERVY-LE-CHATEL

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Parties urbanisées de la commune
- 1 / 2500

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2026-18
De 25 Mars 2026
Soumettant à enquête publique la révision du PLU

Cachet de la mairie et signature du maire :

PLU approuvé le 28 Juin 2013
Prescription de la révision du PLU le 21 Mars 2023

Dossier du PLU réalisé par

Perspectives

PERSPECTIVES
30 bis rue Des Jeuneurs 10000 Troyes
03 25 40 05 90
perspectives@perspectives-urbs.com

LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé à protéger	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU
Emprancement réservé	Jardins et vergers
Construction manquante au Plan Cadastral informatisé (à titre indicatif)	Eléments de patrimoine bâti et paysager
Limite de la zone humide dite «bas bief l'Etang» (à titre indicatif)	Périmètres sanitaires (à titre indicatif) : Périmètre RSD (50 mètres)
Limite de la zone humide «océanic» identifiée par la DREAL (à titre indicatif)	Périmètre ICPE (100 mètres)

Définition des zones

UA	Zone urbaine mixte caractérisée par le centre-bourg médiéval
UB	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
UBh	Zone urbaine mixte caractérisée par le tissu urbain de hameaux
1AU	Zone d'urbanisation future à court terme
UY	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
N	Zone naturelle à forts enjeux environnementaux
NL	Zone dédiée au développement de l'activité touristique
A	Zone agricole

EMPLACEMENT RESERVE

	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Aménagement touristique et réfection de l'ancienne gare	15 834 m²	Commune
2	Aménagement de la zone de loisirs et du camping	10 932 m²	Commune
3	Création d'un espace de stationnement.	367 m²	Commune

ELEMENTS DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE L151-19 CU

	Désignation
1	Corps de ferme
2	Ferme de la Motte
3	Arbre remarquable

Plan 1 - Plan du centre-bourg

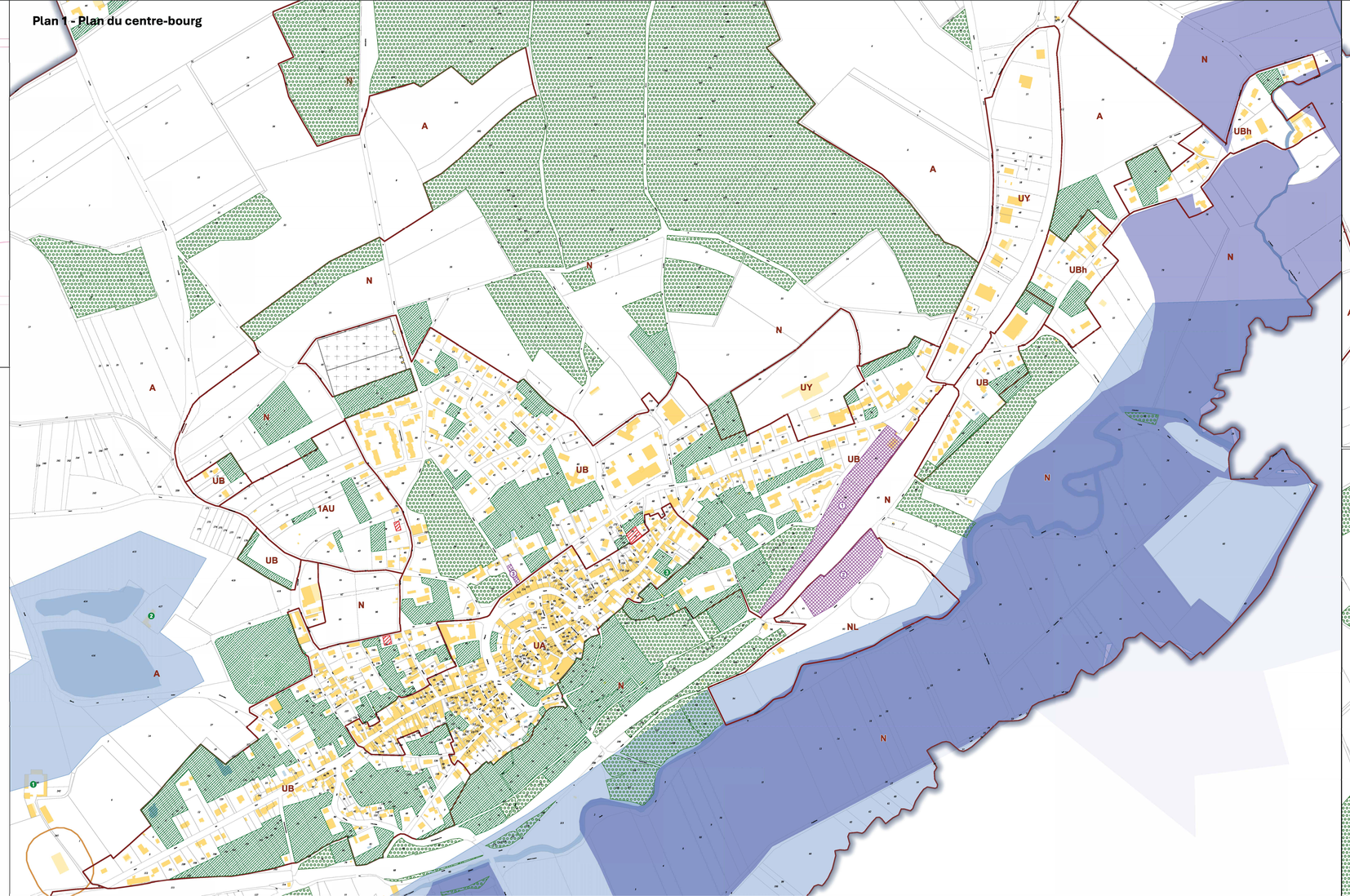

Plan 2 - Plan du hameau de Chamblin

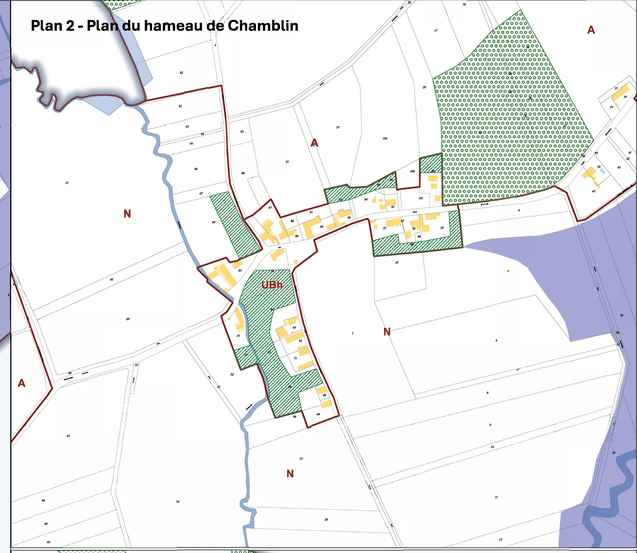
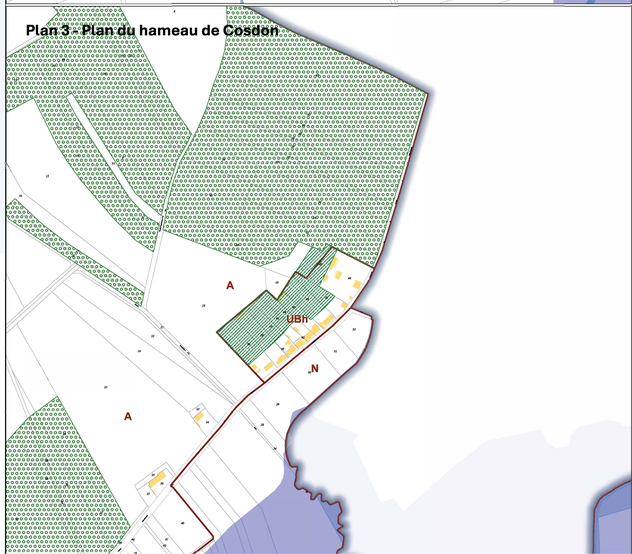
Plan 3 - Plan du hameau de Cosdon